

Régulièrement convoqué le 8 mars 2021 par le Président, les membres du Comité Syndical, se sont réunis en séance ordinaire, à l'espace Calloc'h à Plouhinec ce jour, le mercredi 16 mars 2021 à 14 heures 00 minutes

Présents – Membres délégués : D. BERNARD, S. LE CHAT, D. RIGUIDEL, G. GOUARIN, S. LEMOULINIER, K. BELLEC, MC LE QUER, G. PIERRE

Suppléants présents : E. PROSPER remplace A. PINARD titulaire empêchée

Pouvoirs : A. NICOLAS donne pouvoir à D. BERNARD, A. PESSEL donne pouvoir à S. LE CHAT, M. LE RAY donne pouvoir à E. PROSPER

Assistent également à la réunion :

Sandrine JULÉ, Gestionnaire administrative, RH, Finances du syndicat mixte
Anthony HAMEL, Directeur du Syndicat Mixte

Secrétaire de séance :

Monsieur Eric PROSPER

Le Président fait l'appel et constate le quorum.

Approbation du procès-verbal du 16 février 2021

Conformément aux règles de fonctionnement des réunions du syndicat mixte, Monsieur Le Président interroge l'assemblée sur d'éventuelles observations se rapportant au contenu du précédent procès-verbal de séance du comité syndical.

En l'absence de toute autre intervention, Monsieur Le Président fait constater l'adoption du procès-verbal de la séance du 16 février dernier.

Contribution des membres – année 2021

Rapporteur : Sophie LE CHAT, Vice-Présidente

Maintien de la contribution à 7.35€ / habitant

PARTICIPATION DES COMMUNES MEMBRES + LORIENT AGGLOMERATION - ANNEE 2021							
Communes membres	Rappel			Population DGF 2020	Participation 2021 Communes + Lorient Agglomération	Participation 2021 Département du Morbihan	Contribution totale 2021
	Population DGF 2019	Participation 2020 Communes + Lorient Agglomération	Participation 2020 Département du Morbihan				
		7.35€ / habitant	7.35€ / habitant		7.35€ / habitant	7.35€ / habitant	
ERDEVEN	5 530	40 645,50 €		5 605	41 196,75 €		
ETEL	2 999	22 042,65 €		3 044	22 373,40 €		
LORIENT AGGLOMERATION (pour GAVRES)	1 128	8 290,80 €		1 124	8 261,40 €		
PLOUHARNEL	2 591	19 043,85 €		2 606	19 154,10 €		
PLOUHINEC	6 387	46 944,45 €		6 448	47 392,80 €		
QUIBERON	10 367	76 197,45 €		10 370	76 219,50 €		
ST PIERRE QUIBERON	4 459	32 773,65 €		4 453	32 729,55 €		
DEPARTEMENT DU MORBIHAN	33 461		245 938,35 €	33 650		247 327,50 €	
TOTAL		245 938,35 €	245 938,35 €		247 327,50 €	247 327,50 €	494 655,00 €
			491 876,70 €				

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical VALIDE la contribution des membres pour l'année 2021, telle que présentée ci-dessus

Budget Prévisionnel 2021

Rapporteur : Sophie LE CHAT, Vice-Présidente, et Dominique RIGUIDEL, Président

Le budget primitif 2021 du syndicat mixte peut se résumer de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 723 905€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent à hauteur de 802 555€.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, VOTE le Budget Prévisionnel 2021, tel que présenté.

Service de transport maritime de passagers – activité saisonnière 2021- création de la régie de recettes

Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président

La mise en service de l'activité saisonnière de transport maritime de passagers, sous la dénomination « Le Passeur », s'effectuera de la manière suivante :

- Du 3 avril au 5 avril 2021, ouverture tous les jours
- Du 10 avril au 9 mai 2021, ouverture tous les jours
- Du 10 mai au 30 juin 2021, ouverture les mardis matin, week-ends, jours fériés et ponts
- Du 1^{er} juillet au 31 août 2021, ouverture tous les jours
- Du 1^{er} septembre au 15 septembre 2020, ouverture tous les jours sauf lundi et jeudi
- Du 16 septembre au 30 septembre, ouverture les mardis matin et week-ends

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, AUTORISE la création de la régie de recettes pour le service saisonnier de transport maritime de passagers, pour la période du 3 avril 2021 au 30 septembre 2021, dans les conditions fixées ci-dessus, AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à sa mise en place.

Service de transport maritime de passagers – activité saisonnière 2021- modalités de recrutement des marins

Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, DECIDE que les postes de marins répondent aux compétences prescrites par les Affaires maritimes, nécessitant notamment d'être titulaire du brevet de « Capitaine 200», RETIENT le salaire de chaque marin à raison de 74€ net par jour de travail

Service de transport maritime de passagers – activité saisonnière 2021- grille tarifaire

Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président

Il est proposé, en 2021, de créer un nouveau tarif « abonnement carnet de 10 Aller/Retour pour les 4-10 ans » et d'appliquer les tarifs suivants :

	Rappel 2020 (prix de vente du ticket)	2021 (prix de vente du ticket)
Aller simple	2,20€	2,30€
Aller & Retour	3,80€	4,00€

Enfants de 4 à 10 ans inclus	Demi-tarif	Demi-tarif
Enfants de moins de 4 ans	Gratuit	Gratuit
Vélos	Gratuit	Gratuit
Abonnement Carnet de 10 « Aller-Retour » (11 ans et +)	27.00€	29.50€
Abonnement Carnet de 10 « Aller-Retour » (4 à 10 ans)	-	15,00€

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, VALIDE les tarifs 2021 pour l'activité saisonnière de transport maritime de passagers, telle que présentés ci-dessus.

Convention de mise à disposition de personnel – chargé de communication

Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président,

Le comité syndical a émis le souhait de développer la communication du Grand Site de France. Toutefois, suite à la fin de la mise à disposition d'une chargée de communication du Département du Morbihan et la réorganisation interne à l'occasion du changement de direction, le syndicat mixte ne dispose plus d'agent dédié aux actions de communication.

Afin de pallier à ce manque, la commune de Saint-Pierre-Quiberon propose de mettre à disposition du syndicat mixte sa chargée de communication. L'agent sera mis à disposition selon une quotité de 20% d'un temps complet.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE la mise à disposition à titre onéreux d'un agent de la commune de Saint-Pierre-Quiberon et le projet de convention de mise à disposition tel que présenté, DIT que les crédits sont inscrits au budget , DONNE tous pouvoirs au Président pour engager toute démarche ou signer tout acte nécessaire à cette mise à disposition.

Demande de subvention Leader – actions et outils de sensibilisation aux patrimoines à destination du jeune public

Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président

La mission de sensibilisation et d'éducation aux patrimoines, au sein du Grand Site de France, est tournée à la fois vers les scolaires et le public familial.

Depuis de nombreuses années, le syndicat mixte propose des interventions et des animations pour ces publics. Toutefois, il possède peu d'outils de médiation des patrimoines destinés au jeune public. Conformément à son plan d'action 2019-2024 et la convention de partenariat avec l'Education Nationale, mais également en l'absence de maison de site, le syndicat mixte souhaite développer des outils nomades.

L'Europe via des fonds Leader peut accompagner financièrement un projet pédagogique à destination des jeunes.

Dans ce cadre, le syndicat souhaite proposer 4 actions de sensibilisation en direction du public jeunesse :

Action de sensibilisation 1 : Malle vagabonde « Paysage et Sable »

Action de sensibilisation 2 : Aire Marine Educative et Arts Plastiques

Action de sensibilisation 3 : Malle pédagogique escape game nature

Action de sensibilisation 4 : Animations escape game nature « Forêt et dunes de Plouharnel »

La création d'outils de médiation et les animations de sensibilisation aux patrimoines paysager, naturel et culturel du Grand Site de France se dérouleront du 01/04/2021 au 31/12/2023.

Les actions de sensibilisation s'effectueront sur les communes de Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon, Plouharnel, Erdeven et Etel.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant	%
Malle vagabonde « Paysage et sable »	15 150	29,78	Europe – LEADER	40 696	80
Aire Marine Educative et Arts plastiques	11 400	22,41	Autofinancement	10 174	20
Malle pédagogique escape game nature	6 000	11,79			
Animations escape game nature « Forêt et dunes de Plouharnel »	2 080	4,09			
Temps travail Agent (0,15 ETP)	14 122	27,76			
Frais indirects (15%)	2 118	4,16			
Total	50 870	100	Total	50 870	100

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE le projet pédagogique et son plan de financement, tel que présenté ci-dessus, SOLLICITE l'aide financière de l'Europe – fonds Leader via le pays d'Auray, DONNE tous pouvoirs au Président pour engager toute démarche ou signer tout acte nécessaire à cette demande de subvention.

Création d'un emploi non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet

Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président,

Le Président propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique A afin de mener à bien l'élaboration d'un guide des recommandations paysagères et architecturales, pour une durée de 1 an.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel le contrat a été conclu.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse si le projet prévu n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée, sans que la durée totale des contrats n'excède 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de Chargé de mission Paysage à temps complet.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, CREE un emploi non permanent à temps complet de catégorie A, AUTORISE le Président à recruter un agent contractuel pour un contrat de projet, dans les conditions fixées ci-dessus, DIT que les crédits sont inscrits au budget., AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires